



La Gazette du Dombief

Bulletin d'information publié par la Mairie de Chaux du Dombief - N°8 / Juillet 2022

EDITO

C'est une page qui se tourne pour Chaux du Dombief : changer de maire, après tant d'années interroge forcément.

Merci à Claude pour tout le temps consacré à la commune, pour ta confiance et ton soutien. Je me présente rapidement : originaire de Prénovel, habitante du village depuis 14 ans, 2ème mandat en tant que conseillère municipale. Je suis maman d'un jeune garçon, présente activement dans le monde associatif. Même si on peut imaginer plein de travaux à réaliser, je souhaite gérer les projets un par un, raisonnablement, avec prudence et pragmatisme, en ayant toujours un œil sur le budget. La rénovation de la salle des fêtes est en cours, j'espère vous la faire découvrir en fin d'année si le calendrier continue d'être respecté.

Les deux sujets principaux qui vous préoccupent et qui m'interpellent actuellement sont :

- La vitesse des véhicules sur l'ensemble de la commune. Des aménagements ont été réalisés (voir page 2) mais j'en appelle également au civisme des conducteurs.
- Le tourisme, la fréquentation des lieux, la préservation de notre belle commune.

Je souhaite remercier toutes les associations et les personnes qui participent à la vie du village. J'invite également tous ceux qui le désirent à se présenter aux élections complémentaires du 11 et 18 septembre afin d'apporter leur point de vue, leur dynamisme sur les futurs projets.

Je vous souhaite un bel été, vivifiant, reposant et de bonnes vacances.

Bien à vous,
La maire,
Mélania Jeunet

TOUT SAVOIR SUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES À VENIR

Par arrêté du 18 juillet 2022, Mme la sous-préfète de Saint Claude a fixé aux **11 et 18 septembre 2022 les dates des élections municipales** pour procéder à l'élection de six membres du conseil municipal. Le scrutin sera ouvert à 8 heures et clos à 18 heures. Ces élections n'entraîneront pas l'élection d'un nouveau maire, ni de nouveaux adjoints.

L'arrêté précise qu'une déclaration de candidature valable pour les deux tours de scrutin est obligatoire pour tous les candidats. Dans l'hypothèse où le nombre de candidats au premier tour serait inférieur au nombre de sièges à pourvoir, un nouveau dépôt de candidatures sera ouvert en vue du second tour.

COMMENT SE PORTER CANDIDAT?

Le dépôt des candidatures pour le premier tour de scrutin aura lieu à la sous-préfecture de Saint Claude aux dates suivantes :

Du 22 au 24 août de 9h à 11h45 et de 13h45 à 16h30

Le 25 août de 9h à 11h45 et de 13h45 à 18h.

Pour le deuxième tour :

Le 12 septembre de 9h à 11h45 et de 13h45 à 16h30

Le 13 septembre de 9h à 11h45 et de 13h45 à 18h.

Ne pas hésiter à joindre le secrétariat de mairie pour une aide administrative au dépôt de candidature.

S'INSCRIRE SUR LA LISTE ÉLECTORALE

Pour participer à ce scrutin, en application de l'article L.17 du code électoral, les électeurs pourront déposer une demande d'inscription jusqu'au 5 août 2022. Les électeurs justifiant que les dispositions de l'article L.30 leur sont applicables pourront demander à être inscrits jusqu'au jeudi 1er septembre.



Compte-tenu des travaux de réfection de la salle polyvalente, le bureau de vote se tiendra dans la salle de la cantine.

Responsable de la publication : Mélania Jeunet

Rédaction : Commission Communication et Culture

Imprimé par nos soins

FERMETURE À LA CIRCULATION DU PONT DU PRÉLET

Des investigations d'un bureau d'étude dans le cadre de l'inventaire et de la remise à niveau des ouvrages d'art des collectivités territoriales ont été réalisées récemment sur les 3 ponts de la commune. En ce qui concerne le pont du Prélet, elles ont abouti aux préconisations suivantes : "Fermer l'ouvrage à toute circulation dans l'attente de réalisation d'études complémentaires afin de définir la réparabilité du pont". **En conséquence, un arrêté municipal a été pris interdisant la circulation de tous véhicules automobiles et motocyclettes sur le pont du Prélet.** L'accès aux parcelles peut se faire par l'ancienne RN5 à partir de Fort du Plasne au niveau du « Pont romain ».

LE CENTRE DE LOISIRS LES PITCHOUNS DU DOMBIEF : POUR L'ÉTÉ ET POUR LA RENTRÉE !

Le centre de loisirs accueille les enfants scolarisés mais aussi vos petits-enfants, les enfants des vacanciers à la journée ou à la demie-journée.

Depuis peu, l'équipe d'animation a changé. Mickael et Myriam proposent désormais des activités ludiques et sportives, le programme est disponible sur demande. Les horaires en période de vacances vont du lundi au vendredi de 6h30 à 18h30. Le centre sera fermé les 2 premières semaines d'août, reprise des activités le mardi 16 août.

Plus d'informations auprès de Mickaël Pinsault au 07 55 60 55 57 ou par mail pitchouns.39150@gmail.com



AMÉNAGEMENTS POUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Trois aménagements routiers ont été réalisés en ce début d'été. Suite à une rencontre entre la commune et les services du département en charge des routes, ces derniers ont reconnu la pertinence de la demande de la commune et ont accepté de mettre en place 2 aménagements : l'un à l'entrée du village lorsqu'on arrive de Clairvaux, l'autre à l'entrée du hameau d'Ilay lorsqu'on arrive du Frasnais. On observe à ces 2 endroits le même phénomène, courant hélas, d'une vitesse excessive alors que les automobilistes rentrent dans une agglomération. Seule la mise en place d'un obstacle physique qui diminue la largeur de la chaussée entraîne une réduction de la vitesse. A la suite de ces tests estivaux, leur pérennisation sera étudiée.

Enfin, des coussins berlinois ont fait leur apparition à l'entrée du village au bas de ville, là encore, c'est la réduction de la vitesse qui est attendue.



Enfin 16 ans ?

Tu es Français ou de double nationalité Fais-toi recenser



Dans ta mairie

Avec tes pièces d'identité FR
ET 2^{ème} nationalité



Ensuite, tu seras convoqué pour ta
Journée Défense et Citoyenneté
8 à 12 mois plus tard



Où tu obtiendras ton
certificat de
participation

Indispensable pour ...



En savoir plus

Centre du Service National et de la Jeunesse de Besançon
Quartier Ruty - 64 rue Bersot - BP 567
25027 BESANCON CEDEX
csnj-besancon.trait.fct@intradef.gouv.fr
09 70 84 51 51

... les conséquences de la sécheresse et les usages de l'eau

Les températures caniculaires et la diminution des épisodes pluvieux ont amené le préfet du Jura à prendre un arrêté portant sur la restriction des usages de l'eau. Pour notre commune, cette restriction est de niveau « alerte renforcée ».

DES CONSTATS INQUIÉTANTS

Depuis l'automne 2021, le département du Jura présente un déficit important de précipitations. Le mois de mai a notamment été marqué par une pluviométrie au 1/4 de la normale. Ce déficit couplé aux températures élevées, a induit une dégradation précoce de l'état de la ressource en eau avec un assèchement des sols, des débits faibles des cours d'eau et des niveaux de nappes bas pour la saison.

Le département du Jura a connu un mois de mai marqué par un déficit pluviométrique d'environ 70 à 80 % par rapport à la normale. Les quelques averses orageuses du mois de juin n'ont pas permis de combler ce déficit. Couplé à des températures élevées, voire caniculaires, l'état de la ressource en eau a donc continué à se dégrader, avec un assèchement des sols et une baisse des débits des cours d'eau et des niveaux des nappes.

Au vu de l'état actuel de la ressource en eau et en application du nouvel arrêté cadre sécheresse, le préfet du Jura a pris un arrêté de restriction temporaire des usages de l'eau.

En ALERTE RENFORCEE, il est demandé à chacun (particulier, collectivité, entreprises, agriculteurs) d'économiser sa consommation d'eau (remplissage des piscines, arrosage, bains, lavages divers...). Chaque citoyen se doit d'être vigilant et de faire preuve de civisme pour éviter de porter atteinte à la ressource en eau, bien précieux pour tous les usagers.

LES BONS GESTES

Retenons 3 mesures principales qui s'appliquent aux particuliers :



Ne pas arroser :

- **Jour et nuit** pour les massifs fleuris, les pelouses, les espaces verts
- De **9h à 20h** les potagers



Ne pas laver sa voiture chez soi. Réduire le lavage de sa voiture en station.



Ne pas laver ses façades, toitures et terrasses

Quelques soient les circonstances, adoptons les gestes écocitoyens au quotidien



Je remplis les machines avant de les faire tourner.



Je n'arrose que lorsque c'est nécessaire.



Je surveille les fuites d'eau et les répare.



Je privilégie les douches aux bains.



Je ne laisse pas couler l'eau inutilement



(lavage des mains, des dents, du visage).



Je recycle l'eau de lavage des légumes et fruits pour arroser mon jardin.

VIDE GRENIER

**Chaux
du Dombief**

**DIMANCHE
4 SEPTEMBRE**



Organisé par
le Club des Bons Pieds

Réservation au 06 75 79 82 79
Ouvert à tous les exposants

BUVETTE et REPAS
Menu à 12 €
Soupe andalouse - Boutifara
accompagnée de pommes de terre
Fromage et Dessert



DES CHANGEMENTS DANS LE PAYSAGE SPORTIF GRANDVALLIER AVEC LA CRÉATION DE GRANDVAUX FOOT

Suite à différents constats de part et d'autre (épuisement des dirigeants, fragilité des équipes seniors,...) le RC Chaux du Dombief et l'Elan Grandvallier de Saint Laurent ont décidé de fusionner le 4 juin dernier. Cette nouvelle association, Grandvaux Foot, a pour objectif de répondre aux obligations fédérales toujours plus importantes, de dynamiser la pratique du foot pour les jeunes et les seniors (en perspective la création d'une équipe féminine senior) et de mutualiser les ressources humaines, matérielles et financières.

**Pour la saison 2022-2023, les inscriptions sont lancées pour les petits (à partir de 6 ans) et les grands.
Renseignements auprès du président, Jérémy Wident, au 06 81 04 89 82**